

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 927 855

21) N° d'enregistrement national : 08 51237

51) Int Cl⁸ : B 60 N 2/48 (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 26.02.08.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 28.08.09 Bulletin 09/35.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme — FR.

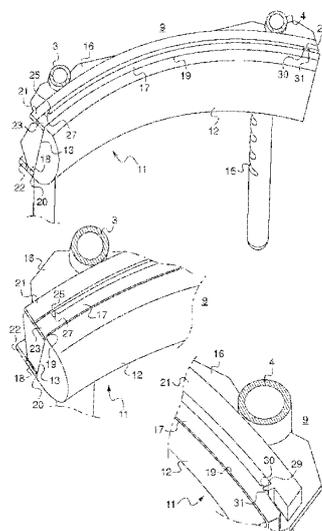
72) Inventeur(s) : MARION CANDICE et BESNARD JEROME.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : PSA PEUGEOT CITROEN.

54) APPUIE-TETE A SUPPORT COULISSANT POUR SIEGE DE VEHICULE AUTOMOBILE.

57) Appuie tête à support coulissant pour siège de véhicule automobile, comportant une partie fixe (2) entourée d'une garniture matelassée et présentant un logement interne fermé sur l'avant et l'arrière et ouvert sur ses côtés, recevant le support coulissant (11) muni de deux rails parallèles et horizontaux (21,22), aptes à coopérer respectivement avec deux glissières (17,18) fixes, ces rails permettant au support d'occuper, soit une position rétractée, soit une position déployée, caractérisé en ce que les deux glissières (17,18) comportent chacun une butée (23,24) disposée en bout, respectivement à gauche de la glissière supérieure (17) et à droite de la glissière inférieure (18) ou vice versa, les deux butées étant symétriques et opposées selon la longueur des glissières et coopérant avec des talons d'arrêt (29,32) prévus aux extrémités des deux rails horizontaux (21,22) du support (11), ces talons étant également disposés de manière symétriques et opposée en bout de ces rails.



FR 2 927 855 - A1



Appuie tête à support coulissant pour siège de
véhicule automobile.

La présente invention est relative à un appuie
5 tête destiné à équiper un siège de véhicule
automobile et comportant un support coulissant
intégré apte à se déployer latéralement d'un côté
ou de l'autre de l'appuie tête pour fournir au
passager qui occupe un tel siège une zone sur
10 laquelle il peut faire reposer sa tête, ainsi
maintenue et calée du côté correspondant, afin de
lui offrir un appui plus étendu et confortable
qu'avec la solution classique à appuie tête central
uniquement où sa tête ne peut reposer que sur ce
15 dernier, disposé au dessus et dans l'axe du
dossier du siège.

On connaît déjà diverses solutions d'ensembles
de ce genre à support coulissant, où l'appuie tête
réservé aux sièges des passagers du véhicule,
20 comporte une partie fixe montée au-dessus de ce
siège, et une partie mobile, coulissant
latéralement vis-à-vis de cette partie fixe, entre
une position où elle est escamotée à l'intérieur de
cette dernière et une position déployée où elle
25 fait saillie sur l'un ou l'autre des deux côtés, à
droite ou à gauche de l'appuie tête, en procurant
un appui latéral pour la nuque de l'utilisateur.

La partie fixe de l'appuie tête comporte une
armature rigide, généralement constituée d'une
30 barre métallique recourbée pour former un U
renversé, entourée d'une garniture matelassée munie
d'un revêtement ou d'une coiffe externe de
protection et sur laquelle repose l'arrière de la
tête de l'utilisateur, la partie centrale de la
35 barre d'armature se prolongeant par deux tiges
verticales parallèles, formant les branches du U,

ces tiges s'engageant plus ou moins profondément à travers des perçages, prévus à la partie supérieure du dossier du siège dans des logements appropriés de celui-ci afin de permettre d'ajuster à volonté
5 la position en hauteur de l'appuie-tête vis-à-vis du dossier.

Ce réglage s'effectue notamment en fonction de la taille de l'utilisateur et de sa position en regard de l'appuie tête sur lequel il doit pouvoir appuyer
10 confortablement sa nuque, des moyens usuellement à ressort, du genre verrou rétractable, étant notamment prévus au droit des perçages dans lesquels s'engagent les tiges de l'armature pour coopérer avec des encoches successives ménagées
15 selon la longueur de ces tiges, afin de pouvoir les bloquer dans une quelconque de plusieurs positions selon la hauteur souhaitée.

La partie fixe de l'appuie tête comporte par ailleurs un logement interne, ouvert latéralement
20 de chaque côté pour le logement du support coulissant de la partie mobile en position rétractée ou escamotée de celui-ci et son déplacement latéral d'un côté ou de l'autre en position déployée, cette partie mobile étant de
25 préférence supportée par des glissières parallèles, horizontales, solidaires des tiges verticales de l'armature et disposées à l'intérieur du logement de la partie fixe, le support pouvant se déplacer sur ces glissières pour passer d'une position à
30 l'autre en s'étendant soit à droite, soit à gauche de la partie centrale de l'appuie tête.

Le brevet FR 2 884 774 illustre une telle réalisation où le logement interne de la partie centrale de l'appuie tête qui reçoit le support de
35 la partie mobile coulissant latéralement, est ménagé frontalement, ce qui crée une discontinuité

brusque entre ces deux parties et nuit au confort procuré à l'utilisateur.

Le brevet WO/98/13228 propose une solution du même genre où le logement interne est cette fois
5 intégré à l'intérieur de la garniture de l'appuie tête ce qui supprime la discontinuité précitée, le support coulissant étant dans ce cas constitué de deux éléments distincts, chacun d'eux pouvant se déployer séparément ou simultanément, soit vers la
10 droite pour l'un, soit vers la gauche pour l'autre, en améliorant ainsi l'appui de la tête sur le support qui se place sensiblement dans le prolongement de la partie centrale fixe.

Toutefois, cette solution est complexe et d'un
15 prix de revient non négligeable. De plus, l'immobilisation de l'élément droit ou gauche du support coulissant, en position déployée ou escamotée dans le logement interne de la partie fixe de l'appuie tête est difficile à réaliser, de
20 sorte que la partie mobile risque de se déplacer de façon non sollicitée par l'utilisateur, par suite des mouvements et secousses induites par la marche du véhicule.

La présente invention est relative à un appuie
25 tête à support coulissant du genre ci-dessus, qui comporte divers perfectionnements présentant des avantages remarquables en ce qui concerne le confort procuré à l'utilisateur et la facilité de sa mise en œuvre.

A cet effet, l'appuie tête à support
30 coulissant considéré, comportant une partie centrale dans le plan médian du dossier du siège, comprenant une armature métallique rigide, avantageusement entourée d'une garniture
35 matelassée munie d'un revêtement de protection externe, cette partie centrale présentant un

logement interne fermé sur l'avant et l'arrière de l'appuie tête et ouvert sur ses côtés latéraux, recevant une partie mobile constituée par le support coulissant, cette partie mobile étant

5 munie de deux rails parallèles et horizontaux, aptes à coopérer respectivement avec deux glissières également parallèles et horizontales, fixes, portées par l'armature rigide et s'étendant transversalement dans le logement interne, ces

10 rails étant notamment prévus selon les arêtes supérieure et inférieure du support coulissant de manière à permettre à celui-ci d'occuper, soit une position rétractée où il est contenu dans le logement, soit une position déployée où il s'étend

15 hors de celui-ci d'un côté ou de l'autre de la partie centrale selon le sens de son déplacement, se caractérise en ce que les deux glissières de la partie centrale comportent chacune une butée mécanique disposée à une des extrémités de ces

20 glissières, respectivement à gauche de la glissière supérieure et à droite de la glissière inférieure ou vice versa, les deux butées des deux glissières étant symétriques et opposées l'une à l'autre selon la longueur de ces glissières par rapport au plan

25 médian et coopérant avec des talons d'arrêt également prévus aux extrémités opposées des deux rails horizontaux du support coulissant, ces talons étant disposés de manière également symétrique et inversée sur ces rails par rapport aux butées des

30 glissières afin de permettre l'immobilisation du support coulissant par appui de ces talons sur les butées des deux glissières en fin de course de ce support vers sa position déployée à gauche ou à droite de la partie centrale.

35 Selon une caractéristique avantageuse, chacun des talons d'arrêt des deux rails horizontaux du

support coulissant est agencé pour se solidariser en fin de course de ce support, à la manière d'un clip, sur une des butées prévues à l'extrémité des glissières fixes, au moyen d'ergots en saillie ménagés à proximité immédiate de ces butées pour délimiter avec celles-ci un creux de réception de ce talon, afin de bloquer le support en position déployée à l'intérieur du logement interne.

De préférence et selon une caractéristique également avantageuse, des ergots en saillie complémentaires sont ménagés aux extrémités opposées des glissières fixes pour immobiliser le support coulissant en position rétractée, par coopération de ces ergots complémentaires avec les talons d'arrêt des rails horizontaux.

Selon une autre caractéristique de l'appuie tête considéré, le support coulissant comporte, à ses extrémités latérales, entre les deux rails horizontaux dans une zone légèrement débordante de chaque côté de la partie centrale, des empreintes en creux, respectivement à droite et à gauche du support coulissant, pour l'introduction du bout des doigts de l'utilisateur afin lui permettre d'exercer sur ce support un effort de traction ou de poussée, provoquant ses déplacements vers sa position déployée ou rétractée sur les glissières fixes.

En variante, les extrémités latérales du support coulissant peuvent comporter des éléments de préhension en saillie.

Dans un mode de réalisation préféré, le support coulissant présente un profil en arc de cercle autour d'un axe vertical situé dans le plan médian du dossier du siège, les rails du support et les glissières fixes présentant une courbure correspondant au rayon de cet arc de cercle.

Avantageusement, l'armature métallique est formée d'une barre métallique recourbée en U, comportant deux tiges latérales parallèles et verticales, sur lesquelles sont fixées les glissières fixes de la partie centrale. En variante, les glissières sont portées par une plaque intermédiaire solidaire des tiges verticales.

De préférence, et quel que soit le mode de réalisation adopté, le support coulissant comporte un corps consistant en une bande d'appui en matière plastique ou similaire, revêtu d'un garnissage extérieur souple, en mousse ou analogue, et est entouré d'un revêtement textile ou autre de protection.

D'autres caractéristiques d'un appuie tête coulissant établi conformément à l'invention, apparaîtront encore à travers la description qui suit d'un exemple de réalisation, donné à titre indicatif et non limitatif, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- Les Figures 1, 2 et 3 sont des vues schématiques, en perspective, d'un appuie tête selon l'invention, dans lequel le support coulissant est illustré dans sa position rétractée sur la Figure 1, et dans sa position déployée, respectivement à gauche et à droite de sa partie centrale, vu de l'avant du siège équipé de cet appuie tête, sur les Figures 2 et 3.

- La Figure 4 est une vue en perspective, à plus grande échelle, du support coulissant dans sa position rétractée dans le logement ménagé dans la partie centrale de l'appuie tête, celle-ci étant non représentée pour mieux comprendre le détail de la réalisation de ce support en ce qui concerne la glissière et le rail supérieurs.

- Les Figures 5 et 6 sont des vues de détail, à plus grande échelle, des extrémités gauche et droite du support coulissant représenté sur la Figure 4.

5 - La Figure 7 est une vue en coupe, par un plan horizontal, du support coulissant de la Figure 4, au droit de la glissière inférieure et du rail du support coopérant avec celle-ci.

- Les Figures 8 et 9 sont des vues de détail, 10 à plus grande échelle, de la Figure 7, respectivement aux extrémités gauche et droite de la glissière et du rail.

- La Figure 10 est une vue en perspective, analogue à la Figure 4, mais dans laquelle le 15 support coulissant est illustré en position déployée vers la gauche de l'appuie tête.

- La Figure 11 est une vue de détail, à plus grande échelle, de la Figure 10, au droit de l'extrémité gauche de la glissière supérieure du 20 support coulissant.

- Les Figures 12 et 13 sont des vues en coupe, analogues aux Figures 7 et 8, au droit de la glissière inférieure et du rail du support coulissant coopérant avec celle-ci.

25 L'appuie tête illustré en vue extérieure sur les Figures 1 à 3, désigné dans son ensemble sous la référence 1, comporte, de manière en elle-même connue dans la technique, une partie centrale fixe 2, comprenant une armature rigide interne, 30 avantageusement formée au moyen d'une barre métallique recourbée en U, et comprenant deux tiges latérales parallèles, sensiblement verticales et dirigées vers le bas, respectivement 3 et 4.

L'armature rigide de la partie centrale 2 est 35 cachée par une garniture en matière plastique ou autre qui l'entoure, cette garniture étant elle-

même revêtue extérieurement d'une enveloppe de protection et de confinement, selon des dispositions classiques n'important pas à l'invention et qui ne sont donc pas décrites en
5 détail ici.

Les extrémités des tiges latérales 3 et 4 de l'armature rigide, qui dépassent à la base de la partie centrale 2 de l'appuie tête, sont prévues pour s'engager dans des perçages 5, ménagés dans
10 des rondelles de guidage 6 portées par l'extrémité supérieure du dossier 7 d'un siège 8 d'un véhicule automobile, un tel siège étant réservé, du fait de l'usage prévu pour le support coulissant, à un passager du véhicule, disposé, soit à côté du
15 conducteur, soit à l'arrière de l'habitacle.

De façon usuelle, les deux tiges verticales 3 et 4 de l'armature rigide coopèrent, au droit de la partie supérieure du dossier 7 du siège 8, avec un moyen de blocage, du genre verrou rétractable (non
20 représenté), apte à immobiliser l'armature dans une quelconque de plusieurs positions assurant un réglage en hauteur de l'appuie tête, selon la taille du passager et la zone où la partie centrale 2 doit se placer pour permettre le meilleur appui
25 de sa nuque et assurer une protection convenable de celle-ci en cas de choc frontal sur le véhicule.

La partie centrale 2 comporte un logement interne 9, fermé vers l'avant et l'arrière de l'appuie tête 1 et ouvert latéralement à ses
30 extrémités, respectivement à gauche et à droite de cette partie centrale, l'ouverture 10 située du côté droit sur le dessin (qui correspond au côté gauche du siège) étant seule vue sur les vues en perspective des Figures 1 à 3, le logement 9
35 comportant une ouverture exactement symétrique et identique du côté opposé, à gauche de l'appuie

tête, et qui n'est pas visible sur le dessin.

A l'intérieur de ce logement 9, est montée la partie mobile de l'appuie tête, constituée d'un support 11, apte à coulisser par rapport à ce
5 logement pour passer, selon le cas, d'une position rétractée où il fait légèrement saillie de façon symétrique par ses extrémités de chaque côté de la partie centrale fixe 2 comme représenté sur la Figure 1, à une position déployée, soit à gauche,
10 soit à droite de cette partie centrale, comme illustré sur les Figures 2 et 3 respectivement.

Ce support coulissant 11 comporte un corps en forme de bande d'appui allongée 12, en matière plastique ou autre, cette bande d'appui étant
15 entourée d'un garnissage en mousse ou analogue, avec également, comme pour la partie centrale 2, un revêtement de protection externe, textile ou autre, ce support étant destiné à procurer à la tête de l'utilisateur du siège, une surface d'appui latérale,
20 confortable, se situant sensiblement dans le prolongement de la partie centrale, à gauche ou à droite selon le cas, et sur laquelle il peut faire reposer sa tête lorsqu'il souhaite somnoler ou se reposer au cours du trajet parcouru par le
25 véhicule.

Avantageusement, la bande d'appui 12 du support 11 présente un profil en arc de cercle autour d'un axe vertical situé dans le plan médian du siège 8, de telle sorte que, lorsque le support
30 est amené en position déployée, il forme avec la partie centrale une sorte de berceau incurvé et enveloppant, propre à recevoir la nuque ou le côté de la tête de l'utilisateur, comme représenté sur les Figures 2 et 3.

35 Pour permettre en outre d'exercer sur le support coulissant 11 l'effort nécessaire pour

l'extraire du logement 9, vers la gauche ou la droite de l'appuie tête, la bande d'appui 12 est conçue de manière à comporter à ses extrémités latérales, une zone 13 légèrement débordante de part et d'autre de la partie centrale (Figure 1),
5 cette zone comportant une empreinte latérale 14 ménagée en creux dans l'épaisseur de la bande 12, pour permettre d'y introduire le bout des doigts avant de tirer sur le support du côté souhaité.

10 En variante, les empreintes latérales prévues aux extrémités de la bande 12 du support coulissant 11 peuvent être remplacées par des éléments de préhension en saillie ou par tout autre moyen similaire, permettant, par une action de poussée ou
15 de traction appropriée, de faire passer le support de sa position rétractée à l'intérieur du logement interne 9 à l'une ou l'autre de ses positions déployées sur les côtés de la partie centrale 2 et, inversement, pour ramener le support en position
20 rétractée.

Conformément à l'invention, le support 11 de l'appuie tête 1 est aménagé pour permettre de façon simple et sûre, son coulissement vis-à-vis de la partie centrale pour l'extraire ou à l'inverse le
25 replacer à l'intérieur du logement interne 9 de la partie centrale, selon que l'utilisateur souhaite ou non l'utiliser du côté choisi, ce support comportant des moyens d'immobilisation en fin de course dans chacune de ces positions.

30 Comme représenté sur les Figures 4 à 6, sur lesquelles la partie centrale 2 de l'appuie tête a été retirée, sont illustrées les deux tiges verticales 3 et 4 de l'armature rigide, ces tiges comportant des encoches 15 leur permettant de
35 coopérer avec le verrou rétractable correspondant pour leur réglage en hauteur.

Sur ces tiges, sont soit directement fixées, soit réunies à celles-ci par une plaque intermédiaire 16, solidaire de ces tiges, deux glissières parallèles et horizontales 17 et 18, 5 superposées et disposées respectivement au droit des arêtes longitudinales supérieure et inférieure 19 et 20 de la bande d'appui 12 du support coulissant 11.

Ces glissières fixes 17 et 18 s'étendent 10 transversalement à l'intérieur du logement interne 9 ménagé dans la partie centrale de l'appuie tête, jusqu'aux ouvertures latérales de ce logement.

Les glissières fixes 17 et 18 présentent une 15 courbure identique à celle de la bande d'appui 12 du support coulissant 11 et sont agencées pour pouvoir coopérer avec des rails, respectivement 21 et 22, présentant une courbure identique, ces rails étant disposés selon les arêtes longitudinales supérieure et inférieure 19 et 20 de la bande 20 d'appui 12, de manière à pouvoir librement coulisser sur ces glissières en réalisant l'extraction vers la gauche ou vers la droite du support 11 dans la direction de l'effort exercé sur celui-ci pour l'amener de sa position rétractée 25 dans la partie centrale de l'appuie tête vers sa position déployée correspondante, ou inversement, pour le ramener depuis l'une de ces dernières positions à l'intérieur du logement interne 9.

Selon l'invention, les glissières fixes 17 et 30 18 comportent chacune une butée d'extrémité, 23 pour la glissière supérieure 17, 24 pour la glissière inférieure 18. La butée 23 est prévue à l'extrémité située à gauche de cette glissière 17, comme illustré sur les Figures 4 à 6. La butée 24 35 de la glissière inférieure 18 est représentée sur les Figures 7 et 9 et est disposée, à l'inverse de

la précédente, à l'extrémité droite de cette glissière.

Les butées 23 et 24 des glissières supérieure et inférieure 17 et 18 sont identiques mais
5 disposées de façon symétrique et inversée l'une par rapport à l'autre, vis-à-vis du plan médian du siège 8.

Selon une autre caractéristique importante de l'invention, ces butées 23 et 24 sont
10 respectivement munies d'un ergot 25 pour la butée 23 de la glissière supérieure 17, et 26 pour la butée 24 de la glissière inférieure 18, ces ergots 25 et 26 étant ménagés sur la glissière correspondante à proximité immédiate de chacune de
15 ces butées afin de délimiter avec celles-ci un creux 27 pour la butée 23, et 28 pour la butée 24.

Un talon 29 est par ailleurs prévu sur le rail supérieur 21 à l'extrémité de celui-ci opposée à celle en regard de laquelle est disposée la butée
20 23 lorsque le support coulissant 11 est en position rétractée dans le logement 9 de la partie centrale de l'appuie tête. Dans cette position, ce talon 29 coopère à la manière d'un clip avec deux ergots complémentaires en saillie voisins, 30 et 31,
25 prévus en regard dans la glissière supérieure 17.

Une disposition exactement symétrique mais opposée, est prévue sur le rail inférieur 22 qui comporte, à son extrémité opposée à la butée 24 de la glissière 18, un talon 32, identique au talon 29
30 du rail supérieur 21, ce talon 32 coopérant également à la manière d'un clip avec deux autres ergots 33 et 34 qui lui font face dans la glissière inférieure 18.

Le fonctionnement de l'appuie tête 1 et en
35 particulier du support coulissant 11 de celui-ci, lorsqu'il passe de sa position rétractée à

l'intérieur du logement 9 selon les Figures 4 à 9, à sa position déployée sur la gauche de la partie centrale 2 sur les Figures 10 à 13, se déduit aisément de la description précédente.

5 Lorsque le support coulissant 11 est en position rétractée dans l'appuie tête, il est maintenu convenablement immobilisé dans la partie centrale 2 par la coopération, à la manière d'un clip, du talon 29 du rail supérieur 21 avec les
10 ergots 30 et 31 de la glissière supérieure 17 qui est solidaire de l'armature rigide, entre lesquels s'engage ce talon (Figure 6).

Simultanément, le talon 32 du rail inférieur 22 coopère de la même manière avec les ergots 33 et
15 34 de la glissière inférieure 18.

Si dans cette position, l'utilisateur souhaite extraire le support mobile 11 de la partie centrale 2 de l'appuie tête et exerce à cet effet un effort du côté souhaité sur ce dernier. Les talons 29 et
20 32 des rails 21 et 22 échappent aux ergots 30 et 31 d'une part, 33 et 34 d'autre part, le support étant libéré et pouvant coulisser sur les glissières 17 et 18 du côté sollicité.

Les Figures 10 et 11 illustrent la position du support mobile 12 et en particulier du rail supérieur 21 vis-à-vis de la glissière supérieure 17, lorsque ce support est amené dans sa position totalement déployée à gauche, les Figures 12 et 13 montrant la disposition relative du rail et de la
25 glissière inférieures dans cette même position.

En fin de course, la butée 23 de la glissière supérieure 17 arrête le talon 29 du rail supérieur 21 du support coulissant 11, qui ne peut ainsi échapper à la partie centrale de l'appuie tête, ce
30 talon venant en outre s'immobiliser dans le creux 27 ménagé derrière la butée 23, entre celle-ci et

l'ergot 25.

Simultanément, le rail inférieur 22 coulisse librement sur la glissière inférieure 18, le talon 32 de ce rail n'étant pas sollicité comme illustré sur les Figures 12 et 13.

A l'inverse, si à partir de cette position déployée, le support coulissant 11 est entraîné vers la droite de la partie centrale pour être ramené en position rétractée, son blocage en fin de course s'effectuera sur la butée 24 de sa glissière inférieure 18, avec engagement du talon (Figure 6), 32 dans le creux 28 prévu entre cette butée et l'ergot 26 ménagé à proximité sur cette glissière, tandis que le rail supérieur 21 pourra librement coulisser sur la glissière 18.

La même séquence est naturellement mise en oeuvre mais de façon symétrique, pour déployer le support coulissant vers la droite et le ramener ensuite dans la partie centrale.

On réalise ainsi un support coulissant pour appuie tête de véhicule automobile de conception très simple, d'un coût de fabrication modéré et d'un fonctionnement très sûr, facile à manœuvrer par l'utilisateur qui peut le mettre aisément et à son gré en position déployée où il se verrouille automatiquement jusqu'à ce que l'utilisateur décide de le ramener en position rétractée, son déverrouillage s'effectuant par simple traction puis poussée transversale avec à nouveau blocage en fin de course.

Bien entendu, il va de soi que l'invention ne se limite pas à l'exemple de réalisation décrit ci-dessus en référence aux dessins annexés ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

35

REVENDICATIONS

1 - Appuie tête à support coulissant pour
siège de véhicule automobile, comportant une partie
5 centrale fixe (2) disposée dans le plan médian du
dossier du siège, comprenant une armature
métallique rigide (3,4), avantageusement entourée
d'une garniture matelassée munie d'un revêtement de
protection externe, cette partie centrale (2)
10 présentant un logement interne (9) fermé sur
l'avant et l'arrière de l'appuie tête (1) et ouvert
sur ses côtés latéraux (10), recevant une partie
mobile constituée par le support coulissant (11),
cette partie mobile étant munie de deux rails
15 parallèles et horizontaux (21,22), aptes à coopérer
respectivement avec deux glissières (17,18)
également parallèles et horizontales, fixes,
portées par l'armature rigide (3,4) et s'étendant
transversalement dans le logement interne, ces
20 rails étant prévus selon les arêtes supérieure (19)
et inférieure (20) du support coulissant de manière
à permettre à celui-ci d'occuper, soit une position
rétractée où il est contenu dans le logement, soit
une position déployée où il s'étend hors de celui-
25 ci d'un côté ou de l'autre de la partie centrale de
la partie centrale (2) selon le sens de son
déplacement, caractérisé en ce que les deux
glissières (17,18) de la partie centrale comportent
chacun une butée mécanique (23,24) disposée en bout
30 de ces glissières, respectivement à gauche de la
glissière supérieure (17) et à droite de la
glissière inférieure (18) ou vice versa, les deux
butées des deux glissières étant symétriques et
opposées selon la longueur de ces glissières par
35 rapport au plan médian et coopérant avec des talons
d'arrêt (29, 32) prévus aux extrémités des deux

rails horizontaux (21,22) du support coulissant (11), ces talons étant disposés de manière également symétrique et inversée sur ces rails par rapport aux butées des glissières afin de permettre
5 l'immobilisation du support coulissant sur les butées (23,24) des deux glissières (17,18) en fin de course de ce support, vers sa position déployée à gauche ou à droite de la partie centrale.

2 - Appuie tête selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des talons d'arrêt (29,32) des deux rails horizontaux (21,22) du support coulissant (11) est agencé pour se solidariser en fin de course de ce support, à la manière d'un clip, sur une des butées (23,24)
15 prévues à l'extrémité des glissières fixes (17,18), au moyen d'ergots en saillie ((25,26) ménagés à proximité immédiate de ces butées pour délimiter avec celles-ci un creux ((27,28) de réception de ce talon, afin de bloquer le support en position
20 déployée à l'intérieur du logement interne (9).

3 - Appuie tête selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que des ergots en saillie complémentaires (30,31-33,34) sont ménagés aux extrémités opposées des glissières fixes (17,18)
25 pour immobiliser le support coulissant (11) en position rétractée, par coopération de ces ergots complémentaires avec les talons d'arrêt (29,32) des rails horizontaux (21,22).

4 - Appuie tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le support coulissant (11) comporte, à ses extrémités latérales, entre les deux rails horizontaux (21,22) dans une zone (13) légèrement débordante de chaque côté de la partie centrale, des empreintes en creux
35 (14), respectivement à droite et à gauche du support coulissant, pour l'introduction du bout des

doigts de l'utilisateur afin d'exercer sur ce support un effort de traction ou de poussée, provoquant son déplacement vers sa position déployée ou rétractée sur les glissières fixes
5 (17,18).

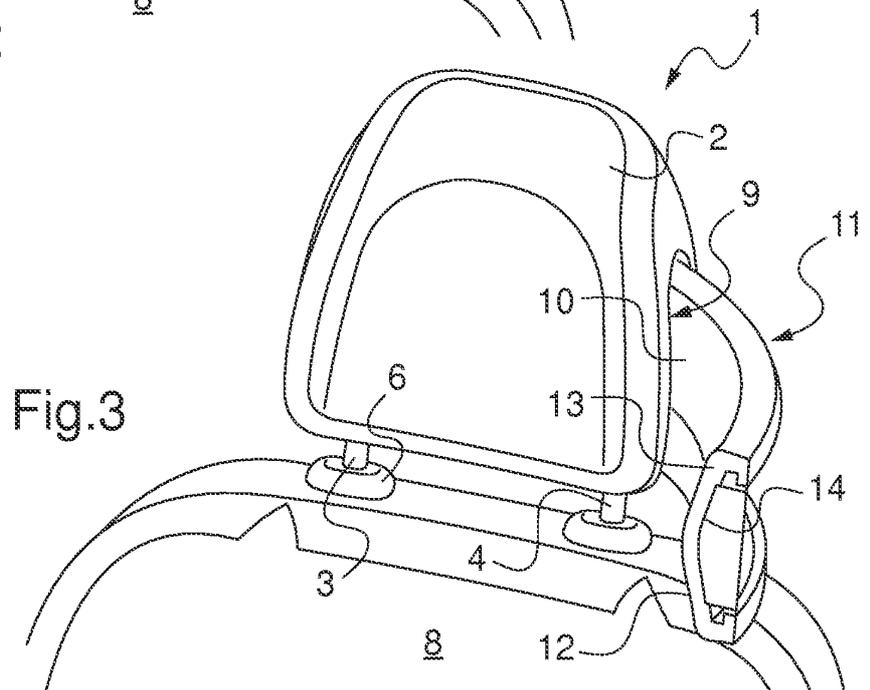
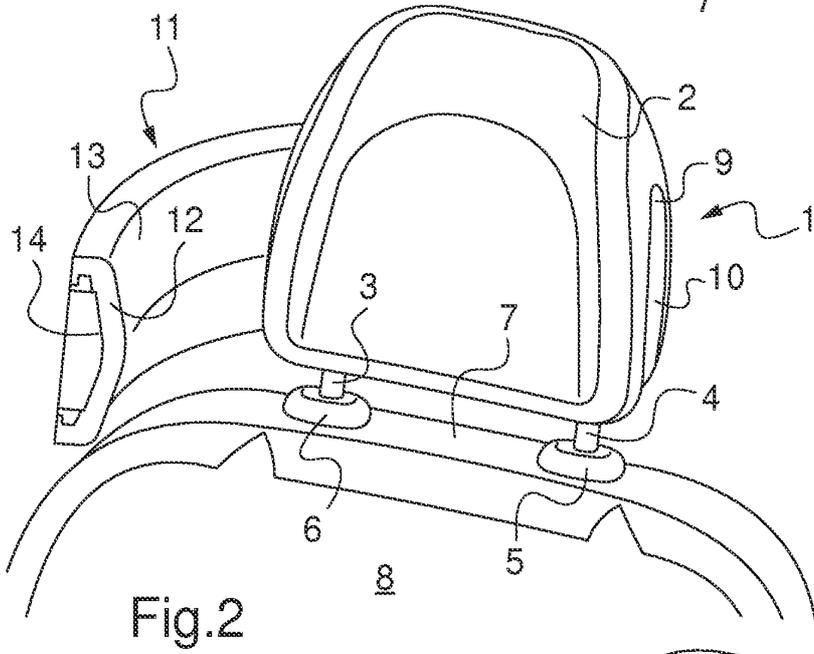
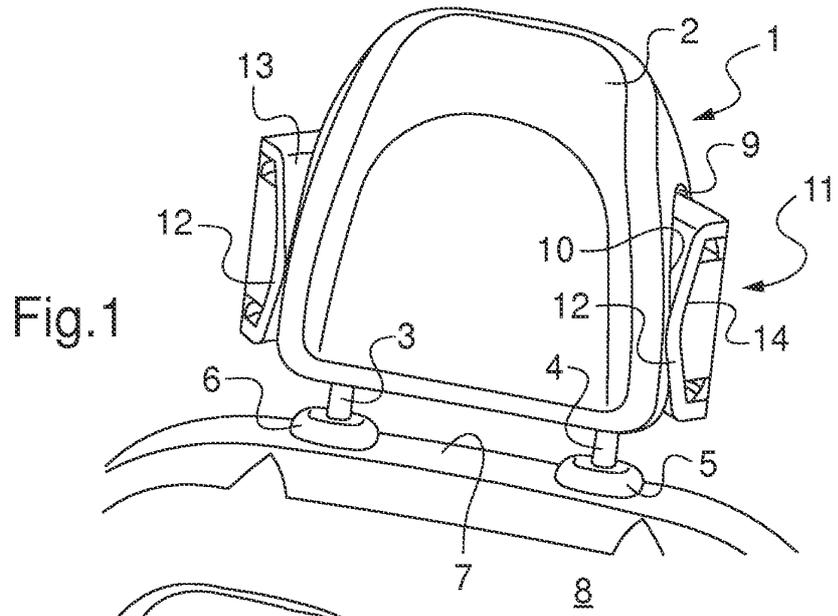
4 - Appuie tête selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les extrémités latérales du support coulissant (11) comportent des éléments de préhension en saillie.

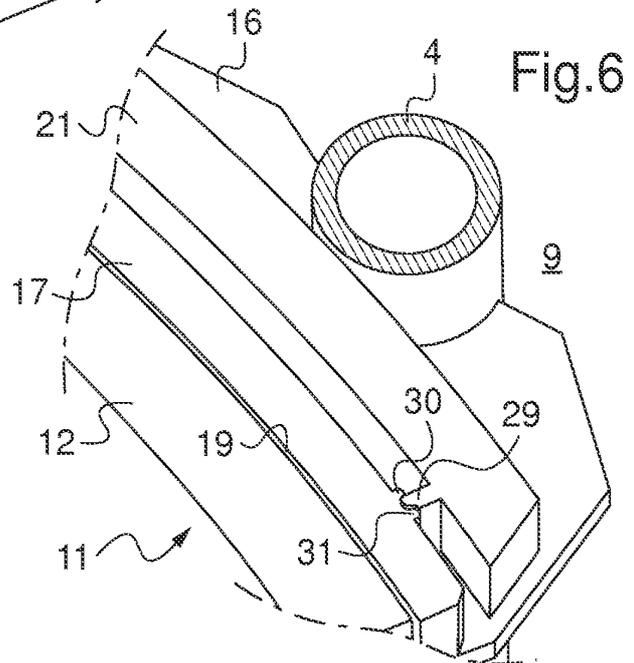
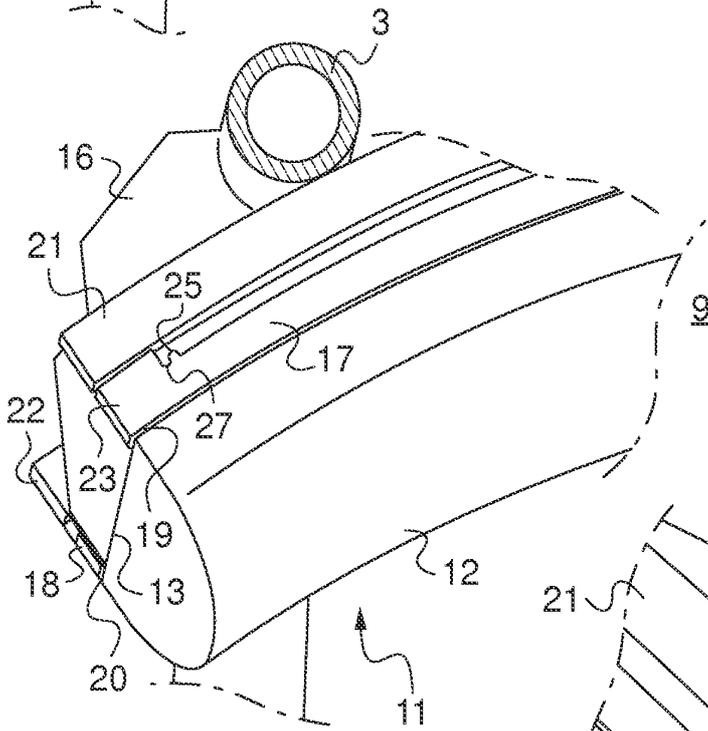
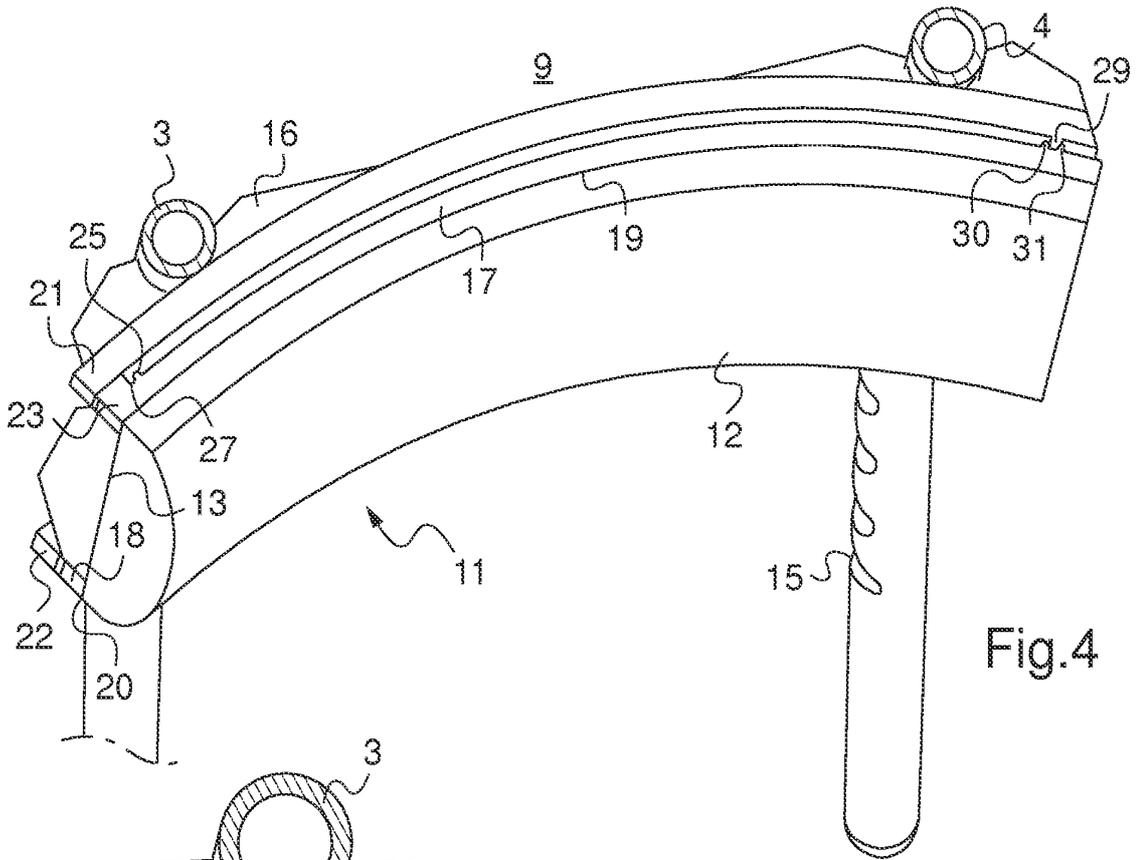
10 5 - Appuie tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le support coulissant (11) présente un profil en arc de cercle autour d'un axe vertical situé dans le plan médian du dossier (7) du siège (8), les rails
15 (21,22) du support et les glissières fixes (17,18) présentant une courbure correspondant au rayon de cet arc de cercle.

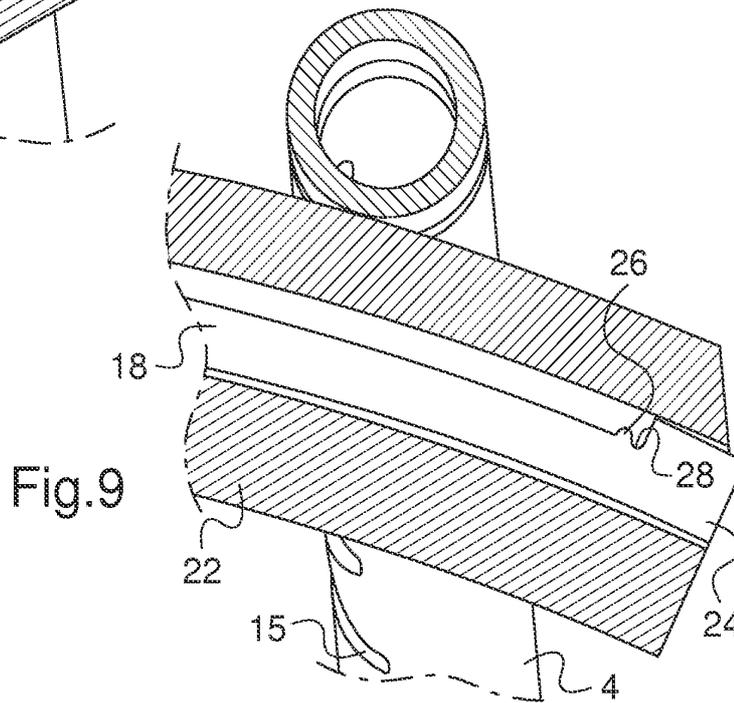
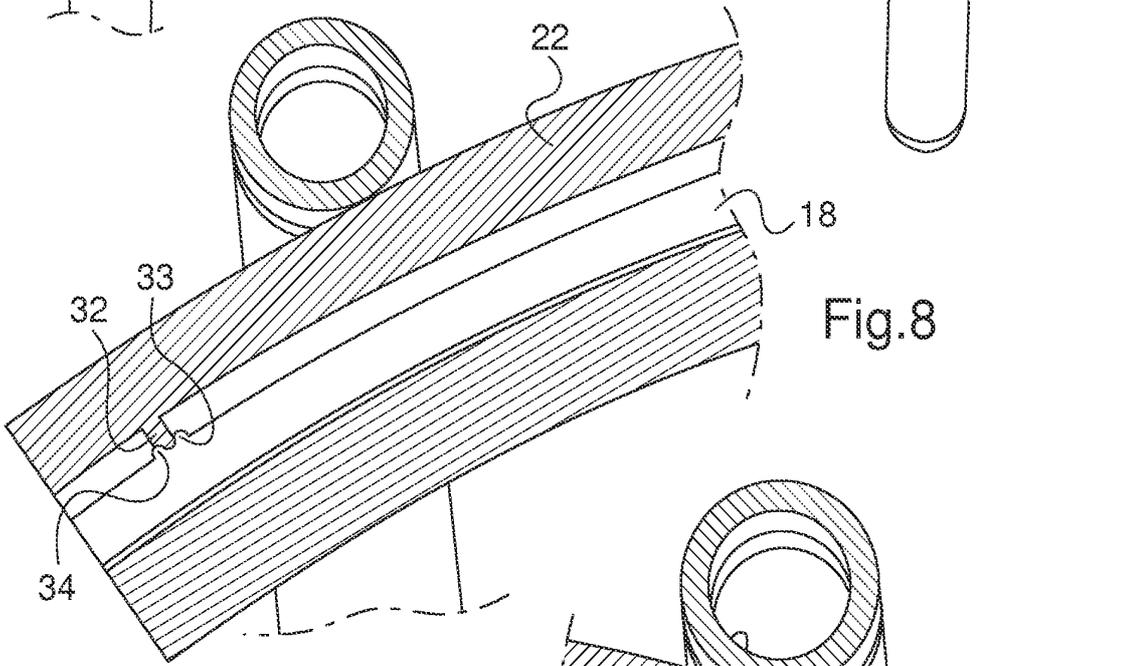
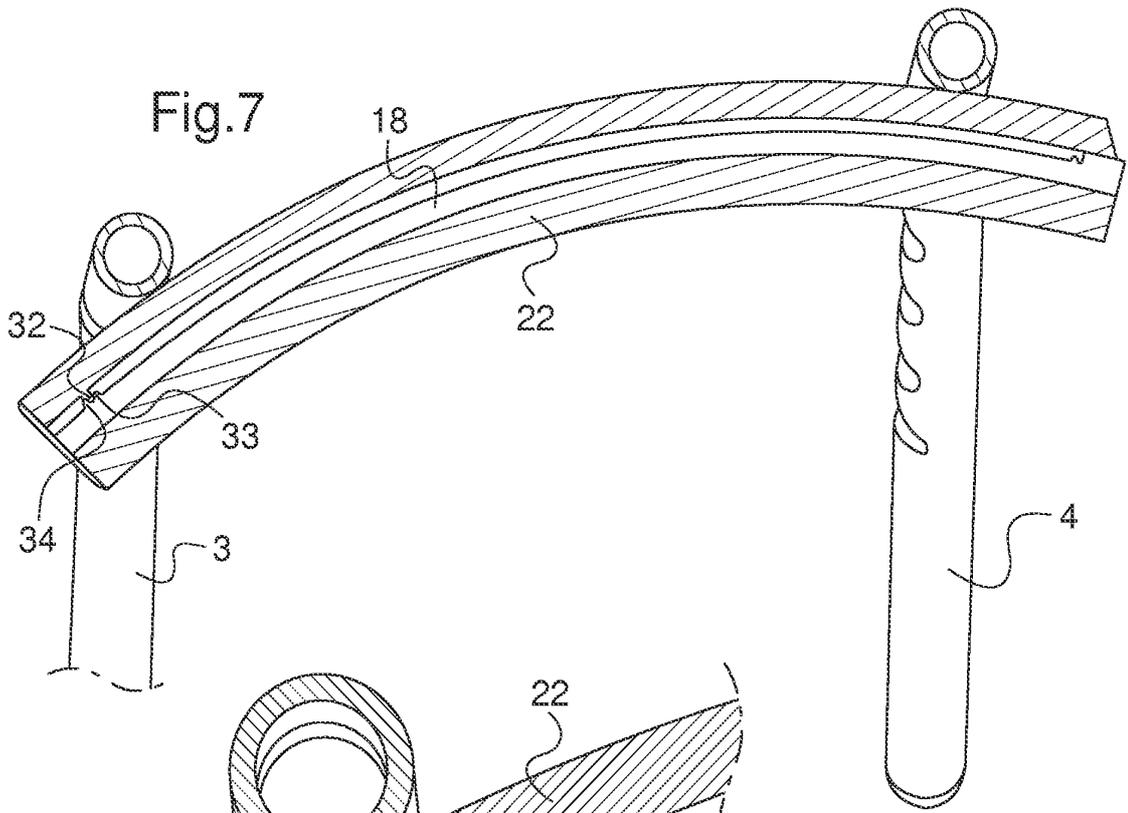
20 6 - Appuie tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'armature métallique est formée d'une barre métallique recourbée en U, comportant deux tiges latérales (3,4) parallèles et verticales, sur lesquelles sont fixées les glissières fixes (17,18) de la partie centrale.

25 7 - Appuie tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les glissières fixes (17,18) sont portées par une plaque intermédiaire (16) solidaire des tiges verticales.

30 8 - Appuie tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le support coulissant (11) comporte un corps formé d'une bande d'appui (12) en matière plastique, revêtue d'un garnissage extérieur en mousse et
35 entouré d'un revêtement textile de protection.







4/5

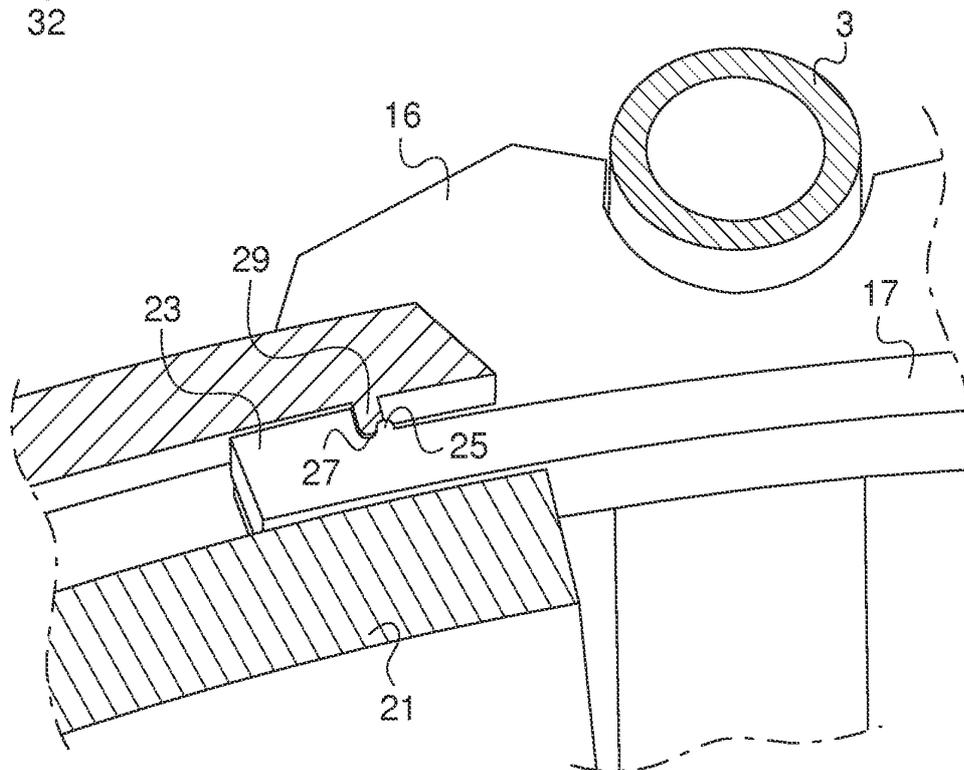
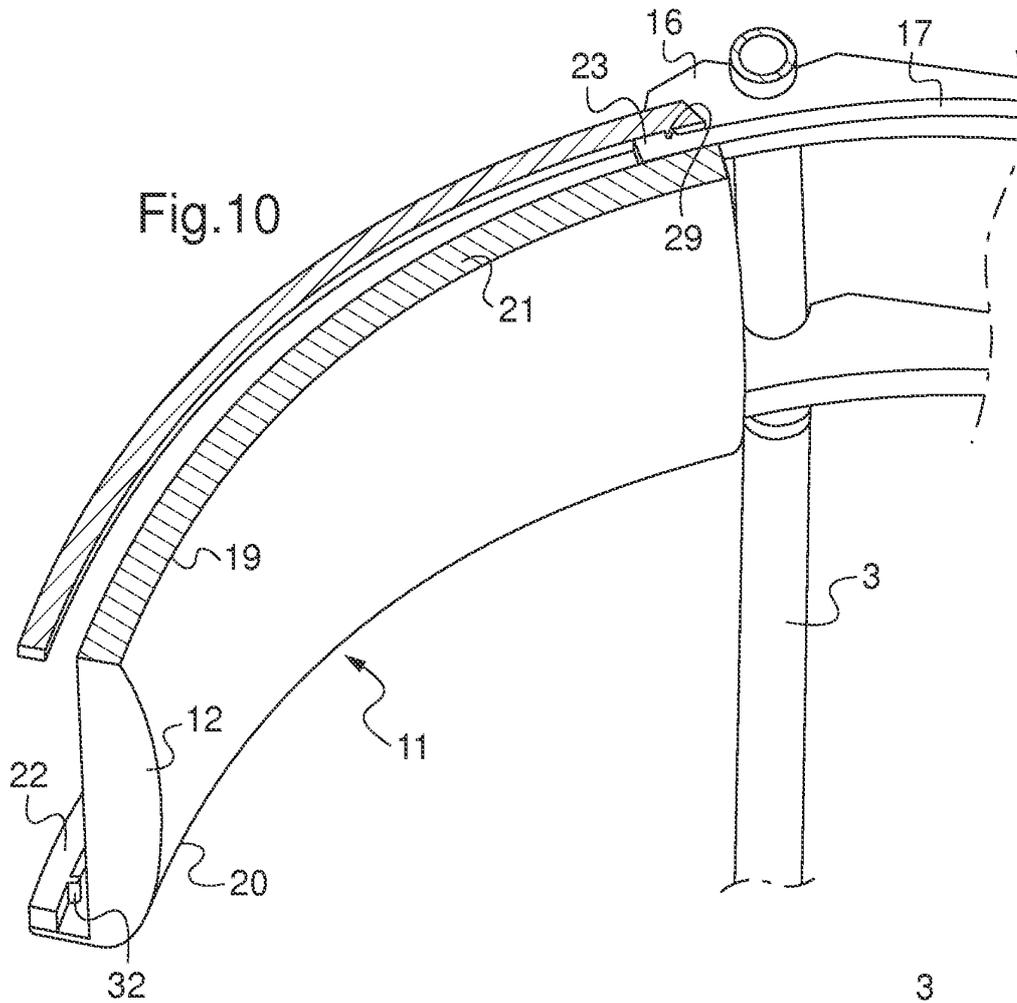
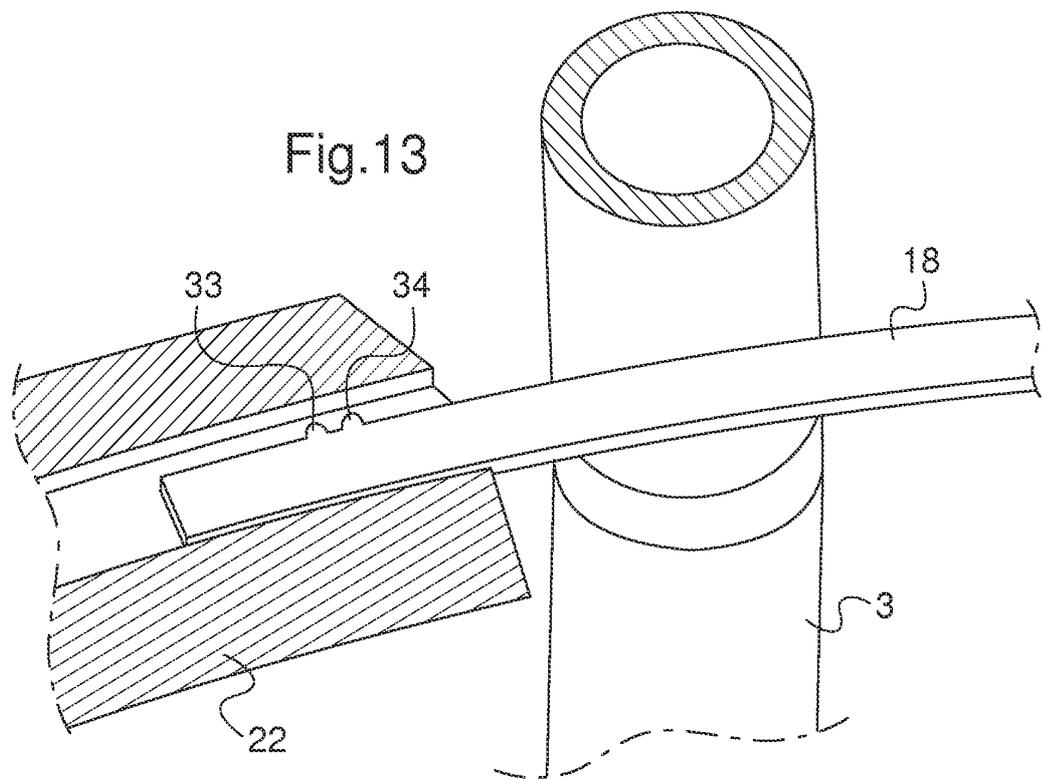
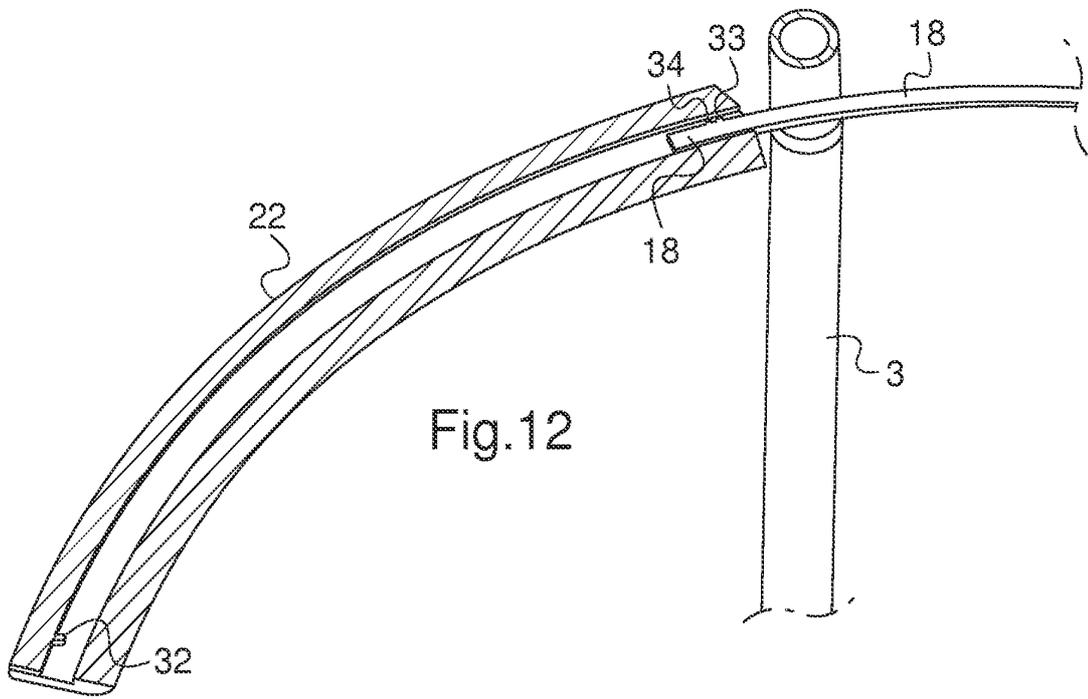


Fig.11





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 703932
FR 0851237

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A,D	FR 2 884 774 A (FAURECIA SIEGES AUTOMOBILE [FR]) 27 octobre 2006 (2006-10-27) * le document en entier * -----	1-8	B60N2/48
A,D	GB 2 317 333 A (AUTOLIV DEV [SE]; VOLVO AB [SE]) 25 mars 1998 (1998-03-25) * le document en entier * -----	1-8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60N
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		21 octobre 2008	González Dávila, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0851237 FA 703932**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 21-10-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2884774	A	27-10-2006	AUCUN
GB 2317333	A	25-03-1998	DE 19782021 T0 30-09-1999 WO 9813228 A1 02-04-1998